



INTÉGRALITÉ DES CITATIONS PRÉSENTÉES  
DANS LE GRAND PASSAGE DU MÉMORIAL

Memory

“Where are your monuments, your battles, martyrs?  
Where is your tribal memory? Sirs,  
in that gray vault. The sea. The sea  
has locked them up. The sea is History.”

“Où sont vos monuments, vos batailles, martyrs ?  
Où est votre mémoire tribale ? Messieurs,  
dans ce gris coffre-fort. La mer.  
La mer les a enfermés. La mer est l'Histoire.”

**Derek Walcott, *The sea is history*,  
1979 (Antilles, États-Unis)**

---

“I then saw my sisters led forth, and sold to different owners; so that we had not the sad satisfaction of being partners in bondage. When the sale was over, my mother hugged and kissed us, and mourned over us, begging of us to keep up a good heart, and do our duty to our new masters. It was a sad parting; one went one way, one another, and our poor mammy went home with nothing.”

“Puis j’ai vu mes sœurs être emmenées et vendues à différents propriétaires pour que nous n’ayons pas la maigre consolation d’être partenaires dans l’esclavage. À la fin de la vente, ma mère nous a prises dans ses bras, embrassées, pleurées et suppliées de garder un cœur bon et d’obéir à nos nouveaux maîtres. Ce furent des adieux déchirants ; nous sommes parties chacune de notre côté, et notre pauvre maman est rentrée seule à la maison.”

**Mary Prince,  
*The History of Mary Prince, a West Indian slave, related by herself*,  
1831 (Bermudes)**

---

“Si, comme le disent les colons,  
on ne peut cultiver les Antilles qu’avec des esclaves, il faut renoncer aux Antilles.  
La raison d’utilité de la servitude pour la conservation des colonies  
est de la politique de brigands.  
Une chose criminelle ne doit pas être nécessaire.  
Périssent les colonies, plutôt qu’un principe.”

**Victor Schœlcher,  
*Des colonies françaises*,  
1842 (France)**

« (...) tanbou sila a  
se dife nan chan kann  
tanbou sila  
se tanbou revolisyon  
se tanbou  
libète »

« (...) ce tambour  
c'est le feu dans les champs de cannes  
ce tambour  
c'est le tambour de la révolution  
le tambour  
de la liberté »

**Paul Laraque,  
Tanbou libète,  
in Tanbou, 1994 (Haïti)**

---

“The experience of all ages and nations, I believe, demonstrates that the work done by slaves, though it appears to cost only their maintenance, is in the end the dearest of any. A person who can acquire no property, can have no other interest but to eat as much, and to labour as little as possible. Whatever work he does beyond what is sufficient to purchase his own maintenance, can be squeezed out of him by violence only, and not by any interest of his own.”

“L'expérience de tous les temps et de toutes les nations, je crois, s'accorde pour démontrer que l'ouvrage fait par des esclaves, quoiqu'il paraisse ne coûter que les frais de leur subsistance, est, au bout du compte, le plus cher de tous. Celui qui ne peut rien acquérir en propre ne peut avoir d'autre intérêt que de manger le plus possible et de travailler le moins possible. Tout travail au-delà de ce qui suffit pour acheter sa subsistance ne peut lui être arraché que par la contrainte et non par aucune considération de son intérêt personnel.”

**Adam Smith,  
Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations,  
1776 (Angleterre)**

---

“I love the pure, peaceable, and impartial Christianity of Christ: I therefore hate the corrupt, slaveholding, women-whipping, cradle-plundering, partial and hypocritical Christianity of this land. Indeed, I can see no reason, but the most deceitful one, for calling the religion of this land Christianity.”

“J'aime le christianisme pur, pacifique et impartial du Christ : voilà pourquoi je déteste le christianisme corrompu, esclavagiste, injuste et hypocrite de ce pays où l'on fouette les femmes et vole les enfants. En fait, je ne trouve pas la moindre raison, en dehors de la plus trompeuse, d'appeler christianisme la religion de ce pays.”

**Frederick Douglass,  
Narrative of the life of Frederick Douglass, written by himself,  
1845 (États-Unis)**

“Frères et amis. Je suis Toussaint Louverture ; mon nom s’est peut-être fait connaître jusqu’à vous. J’ai entrepris la vengeance de ma race. Je veux que la liberté et l’égalité règnent à Saint-Domingue. Je travaille à les faire exister.

Unissez-vous, frères, et combattez avec moi pour la même cause. Déracinez avec moi l’arbre de l’esclavage.”

**Toussaint Louverture,  
Déclaration à Saint-Domingue,  
29 août 1793 (Saint-Domingue, Antilles)**

---

“The stench of the hold while we were on the coast was so intolerably loathsome, that it was dangerous to remain there for any time, and some of us had been permitted to stay on the deck for the fresh air; but now that the whole ship’s cargo were confined together, it became absolutely pestilential.”

“La puanteur de la cale, pendant notre mouillage à la côte, était si intolérablement répugnante qu’il était dangereux d’y demeurer un tant soit peu, et plusieurs d’entre nous avaient été autorisés à demeurer sur le pont en quête d’air pur ; mais à présent que toute la cargaison du navire y était confinée, l’odeur devenait absolument pestilentielle.”

**Olaudah Equiano, ancien esclave,  
Le passionnant récit de ma vie,  
1789 (Nigéria, Angleterre)**

---

“Now, therefore I, Abraham Lincoln, President of the United States, (...) I do order and declare that all persons held as slaves within said designated States, and parts of States, are, and henceforward shall be free ; and that the Executive Government of the United States, including the military and naval authorities thereof, will recognize and maintain the freedom of said persons.”

“Moi, Abraham Lincoln, président des États-Unis, (...) ordonne et déclare que toutes les personnes possédées comme esclaves dans les États et parties d’États ci-dessus désignés sont libres et le seront à l’avenir ; et que le gouvernement exécutif des États-Unis, y compris ses autorités militaires et navales, reconnaîtra et maintiendra la liberté des susdites personnes.”

**Abraham Lincoln, président des États-Unis,  
1863 (États-Unis)**

---

Un commerce d’hommes ! Grand Dieu ! Et la nature ne frémit pas ?  
S’ils sont des animaux, ne le sommes-nous pas comme eux ?”

**Olympe de Gouges,  
Réflexions sur les hommes nègres,  
1788 (France)**

“Il avait été traité 465 Noirs, mais dans une révolte on fut obligé d’en tuer 199, de manière qu’il en a resté les 266 ci-contre, dont le capitaine en a porté 5 à Saint-Domingue, où il est allé.”

**Journal de bord de « La Sirène »,  
navire négrier parti de Nantes le 22 juin 1751 (France)**

---

“Nous, Léger-Félicité Sonthonax, Commissaire Civil que Nation Française voyé dans pays-ci pour metté l’ordre et la tranquillité tout-par-tout.

Toute monde vini dans monde pour io rétés libes & égal entre io : a vlà, citoyens, vérité qui sorti en France. Li temps pour que io publié li dans toute pays la République Français, pour toute monde conné.(...)”

Toute nègues & milates, qui zesclaves encore, nous déclaré io toute libe. lo gagné même droit que toute les autes citoyens Français (...).”

“Nous Léger-Félicité Sonthonax, Commissaire Civil de la République, délégué aux îles Françaises de l’Amérique sous le vent, pour y rétablir l’ordre et la tranquillité publique.

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits :

voilà, citoyens, l’évangile de la France ; il est plus que temps qu’il soit proclamé dans tous les départements de la République (...).

Tous les nègres et sang-mêlés, actuellement dans l’esclavage, sont déclarés libres pour jouir de tous les droits attachés à la qualité de citoyen français (...).”

**Léger-Félicité Sonthonax,  
Déclaration du 23 août 1793,  
Le Cap Français (Saint-Domingue, Antilles)**

---

“Un pur sentiment de charité chrétienne et un ardent désir de voir se réaliser enfin l’extinction totale de l’esclavage, et l’abolition immédiate de la traite des nègres dans tout l’univers, nous portent à appeler sur ces deux points la plus sérieuse attention des habitants de l’Europe ; et nous croyons remplir notre devoir de chrétiens en plaidant, avec toute l’énergie dont nous sommes capables, la cause des enfants de l’Afrique, victimes depuis longtemps d’une si intolérable oppression, et de la plus barbare tyrannie.”

**Society of Friends, société britannique des quakers,  
Appel aux habitants de l’Europe sur l’esclavage et la traite des nègres,  
1839 (Angleterre)**

“Old pirates yes they rob I  
Sold I to the merchant ships  
Minutes after they took I  
From the bottom-less pit  
But my hand was made strong  
By the hand of almighty  
We forward in this generation  
Triumphantly  
Won't you help to sing  
These songs of freedom?  
Cause all I ever have  
Is redemption songs,  
Redemption songs  
Emancipate yourself from mental slavery  
None but ourselves can free our minds”

“De vieux pirates m'ont volé, oui  
Et vendu aux bateaux négriers  
Quelques minutes après m'avoir tiré d'une fosse sans fond  
Mais ma main fut rendue forte  
Par la main du Tout-Puissant  
Et nous allons de l'avant  
Avec cette génération qui triomphe  
M'aideras-tu à chanter  
Ces chants de liberté ?  
Car c'est la seule chose qui fut jamais mienne  
Des chants de rédemption  
Émancipe-toi de l'esclavage mental  
Nul autre que nous-mêmes ne peut libérer nos esprits”

**Bob Marley,  
Redemption song,  
1980 (Jamaïque)**

---

“Je suis nègre et des tonnes de chaînes, des orages de coups, des fleuves de crachats  
ruissellent sur mes épaules.

Mais je n'ai pas le droit de me laisser ancrer. (...) Je n'ai pas le droit de me laisser  
engluer par les déterminations du passé.

Je ne suis pas esclave de l'Esclavage qui déshumanisa mes pères. (...)

Moi, l'homme de couleur, je ne veux qu'une chose :

Que jamais l'instrument ne domine l'homme.

Que cesse à jamais l'asservissement de l'homme par l'homme.

C'est-à-dire de moi par un autre.

Qu'il me soit permis de découvrir et de vouloir l'homme, où qu'il se trouve.

Le nègre n'est pas. Pas plus que le Blanc.”

**Frantz Fanon,  
Peau noire, masques blancs,  
1952 (Martinique, Antilles)**

“In ! zot té i kri. Yaho, gli !  
Epi klak sabouk desi nout do  
Epi ronf zirman dan nout zorèy.  
Tan la nou té bèf  
Banna  
Le pli malfondé  
Té i sèr laryaz dan la monté  
Té i done la rou dan la désant  
Te asir dési le zouk  
Tan la nou té bèf  
Banna”

“Hue! Ils criaient ! Et claquaient les fouets sur notre dos.  
Et ronflaient des jurons dans nos oreilles.  
En ce temps nous étions les bœufs de ces gens-là.  
Les plus cruels serraient le frein dans la montée,  
Poussaient à la roue dans la descente  
S’asseyaient sur le joug.  
En ce temps nous étions les bœufs  
De ces gens-là.”

**Axel Gauvin,  
Bèf Banna,  
1983 (La Réunion)**

---

“J’appelle négrier, non seulement le capitaine de navire qui vole, achète, enchaîne, encaque et vend des hommes noirs, ou sang-mêlés, qui même les jette à la mer pour faire disparaître le corps de délit, mais encore tout individu qui, par une coopération directe ou indirecte, est complice de ces crimes.

Ainsi, la dénomination de négriers comprend les armateurs, affréteurs, actionnaires, commanditaires, assureurs, colons-planteurs, gérants, capitaines, contremaîtres, et jusqu’au dernier des matelots, participant à ce trafic honteux.”

**Abbé Grégoire,  
Des peines infamantes à infliger aux négriers,  
1822 (France)**

“Les chasseurs déclarent :  
Toute vie humaine est une vie. (...)  
La guerre ne détruira plus jamais de village  
Pour y prélever des esclaves ;  
C’est-à-dire que nul ne placera désormais le mors dans la bouche de son semblable  
Pour aller le vendre ; Personne ne sera non plus battu, À fortiori mis à mort,  
Parce qu’il est fils d’esclave. (...)  
L’essence de l’esclavage est éteinte ce jour, D’une frontière à l’autre du Manden ;  
La razzia est bannie à compter de ce jour au Manden.(...)  
Chacun dispose désormais de sa personne,  
Chacun est libre de ses actes,  
Chacun dispose désormais des fruits de son travail.  
Tel est le serment du Manden À l’adresse des oreilles du monde entier.”

**Charte du Manden,  
une des plus anciennes déclarations des droits humains, réécrite par Youssouf Tata  
Cissé, “Soundjata, la gloire du Mali”,  
1991 (Mali)**

---

“Tous les esclaves, d’une voix unanime, ne font qu’un cri (...), pour réclamer une liberté  
qu’ils ont justement gagnée par un siècle de souffrances et de servitude ignominieuse.”

**Lettre adressée à Vioménil,  
gouverneur de la Martinique, par le nègre libre Alexis Casimir,  
1789 (Martinique, Antilles)**

---

“I have a dream that one day out in the red hills of Georgia, the sons of former slaves  
and the sons of former slave owners will be able to sit down together at the table of  
brotherhood. (...)

I have a dream that my four little children will one day live in a nation where they will  
not be judged by the color of their skin but by their character.

I have a dream today. (...)

I have a dream that one day down in Alabama, (...) little black boys and black girls will  
be able to join hands with little white boys and white girls as sisters and brothers.

I have a dream today.”

“Je rêve qu’un jour, sur les rouges collines de Géorgie, les fils des anciens esclaves et  
les fils des anciens propriétaires d’esclaves pourront s’asseoir ensemble à la table de la  
fraternité.(...)

Je rêve que mes quatre petits enfants vivront un jour dans un pays où on ne les jugera  
pas à la couleur de leur peau, mais à leur caractère.

Je fais aujourd’hui un rêve ! (...)

Je rêve qu’un jour, même en Alabama, (...) les petits garçons noirs et les petites filles  
noires, les petits garçons blancs et les petites filles blanches, pourront tous se prendre  
par la main, comme frères et sœurs.

Je fais aujourd’hui un rêve !”

**Martin Luther King,  
I have a dream,  
28 août 1963 (États-Unis)**

“Et ce pays cria pendant des siècles que nous sommes des bêtes brutes ; que les pulsations de l’humanité s’arrêtent aux portes de la nègrerie ; que nous sommes un fumier ambulante prometteur de cannes tendres et de cotons soyeux et l’on nous marquait au fer rouge et nous dormions dans nos excréments et l’on nous vendait sur les places et l’aune de drap anglais et la viande salée d’Irlande coûtaient moins cher que nous, et ce pays était calme, tranquille, disant que l’esprit de Dieu était dans ses actes. (...)

J’entends de la cale monter les malédictions enchaînées, les hoquettements des mourants, le bruit d’un qu’on jette à la mer... les abois d’une femme en gésine... des raclements d’ongles cherchant des gorges... des ricanements de fouet... des farfouillis de vermine parmi des lassitudes...”

**Aimé Césaire,  
Cahier d’un retour au pays natal,  
1939 (Martinique, Antilles)**

---

“Les plénipotentiaires des puissances qui ont signé le traité de Paris du 30 mai 1814, réunis en conférence, ayant pris en considération que le commerce connu sous le nom de Traite des Nègres d’Afrique a été envisagé par les hommes justes et éclairés de tous les temps comme répugnant aux principes d’humanité et de morale universelle ;

(...) ils déclarent à la face de l’Europe que, regardant l’abolition universelle de la traite des Nègres comme une mesure particulièrement digne de leur attention, conforme à l’esprit du siècle et aux principes généreux de leurs augustes souverains, ils sont animés du désir sincère de concourir à l’exécution la plus prompte et la plus efficace de cette mesure par tous les moyens à leur disposition, et d’agir dans l’emploi de ces moyens avec tout le zèle et toute la persévérance qu’ils doivent à une aussi grande et belle cause.”

**Annexe N° 15 à l’acte final du congrès de Vienne 9 juin 1815**

---

“Yonder they do not love your flesh. They despise it. They don’t love your eyes; they’d just as soon pick em out. No more do they love the skin on your back. Yonder they flay it. And O my people they do not love your hands. Those they only use, tie, bind, chop off and leave empty. Love your hands ! Love them. (...) You got to love it, you!”

“Là-bas, dans le pays, ils n’aiment pas votre chair. Ils la méprisent. Ils n’aiment pas vos yeux ; ils préféreraient vous les arracher. Pas plus qu’ils n’aiment la peau de votre dos. Là-bas, ils la fouettent. Et, Ô mon peuple, ils n’aiment pas vos mains. Ils ne font que s’en servir, les lier, les enchaîner, les couper et les laisser vides. Aimez vos mains ! Aimez-les ! (...) C’est vous qui devez aimer tout cela, vous !”

**Toni Morrison,  
Beloved,  
1987 (États-Unis)**

“Nous sommes Noirs, il est vrai, mais dites-nous, Messieurs, vous qui êtes si judicieux, quelle est cette loi qui dit que l’homme noir doit appartenir et être une propriété de l’homme blanc ? (...) Placés sur terre comme vous, étant tous enfants d’un même père, créés sur une même image, nous sommes donc vos égaux en droits naturels... Avez-vous oublié que vous avez juré la déclaration des droits de l’homme qui dit que les hommes naissent libres et égaux en droit ? (...) Si donc, comme vous ne pouvez le nier, vous avez juré, nous sommes dans nos droits, et vous devez vous reconnaître parjures, et par vos décrets, vous reconnaissez que tout homme est libre et vous voulez maintenir la servitude pour 480 000 individus qui vous font jouir de tout ce que vous possédez (...). Voilà, Messieurs, la demande des hommes qui sont vos semblables et voilà leur dernière résolution et qu’ils sont résolus de vivre libres ou mourir.”

**Biassou, Jean-François et Belair,  
chefs des insurgés Nègres de Saint-Domingue,  
Avis à la souveraineté du peuple,  
1792 (Saint-Domingue, Antilles)**

---

“I am not truly free if I am taking away someone else’s freedom, just as surely as I am not free when my freedom is taken from me. The oppressed and the oppressor alike are robbed of their humanity.”

“Je ne suis pas vraiment libre si je prive quelqu’un d’autre de sa liberté, aussi certainement que je ne suis pas libre si l’on me prive de ma liberté. L’opprimé et l’opresseur sont tous deux dépossédés de leur humanité.”

**Nelson Mandela,  
*Un long chemin vers la liberté*,  
1994 (Afrique du Sud)**

---

“Assez, frères, assez d’être esclaves ! Il est temps d’avoir notre cœur !  
Il est temps de secouer la chaîne, de nous venger en hommes !  
À la révolte ! C’est notre cri, notre dernier travail !  
À la révolte !

Parcourons les ateliers ! Soulevons-les tous à la fois !  
Éclatons comme un ouragan sur l’île ! Oui, vengeons-nous !  
Incendions ces champs tout fertilisés de nos douleurs !”

**Louis Timagène Houat,  
*Les marrons*,  
1844 (La Réunion)**

“Woulo, bravo pou tou séla ki doubout dwèt kon pikyèt  
E ki kenbyé rèd o mato douvan woufèt tijé a lesklavaj.

Woulo, bravo pou Ignas é pou Delgrès.

Woulo, bravo pou Ignas é pou Jan-Lui

Pas zot pa jan ba rézistans-la masko.”

“Woulo, bravo pour tous ceux qui ont résisté, sont restés debout, droits comme un i,  
raides comme un piquet, vigilants devant l’esclavage.

Woulo, bravo pour Ignace et pour Delgrès,

Woulo, bravo pour Ignace et Jean-Louis

Parce qu’ils n’ont jamais évité la résistance.”

**Maryse Romanos,  
\*Met a Mannyok a Lagwadeloup,  
1998 (Guadeloupe)**

---

“O Freedom  
O freedom, O freedom,  
O freedom after a while,  
And before I’d be a slave, I’d be buried in my grave,  
And go home to my Lord and be free.”

“Ô Liberté  
Ô Liberté, Ô Liberté,  
Ô Liberté sur moi,  
Avant, j’étais un esclave, je serai enterré  
Et j’irai chez moi près de mon Seigneur et je serai libre.”

**Negro spiritual anonyme,  
19<sup>e</sup> siècle (États-Unis)**

---

“La résistance à l’oppression est un droit naturel.  
La Divinité même ne peut être offensée que nous défendions notre cause ; elle est celle  
de la justice, de l’humanité : nous ne la souillerons pas par l’ombre même du crime.

(...)

Et toi, Postérité ! Accorde une larme à nos malheurs et nous mourrons satisfaits.”

**Louis Delgrès,  
À l’Univers entier, le dernier cri de l’innocence et du désespoir, Proclamation au  
fort Saint-Charles, Guadeloupe, 10 mai 1802 (Antilles)**

“Le 23 Mars 1774 il s’est jeté (...) à la mer

14 femmes noires toutes ensemble et dans le même temps, par un seul mouvement...  
Quelque diligence qu’on put faire, la mer étant extrêmement grosse et agitée, ventant  
avec tourmente, les requins en avaient déjà mangé plusieurs avant qu’il y ait eu  
même du monde embarqué, qu’on parvint cependant à pouvoir en sauver 7 dont une  
mourut...”

**Déclaration du capitaine Louis Mosnier,  
commandant le navire négrier “Le Soleil” en 1773-1774 (France)**

---

“Art. 1<sup>er</sup>. L’esclavage sera entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions  
françaises, deux mois après la promulgation du présent décret dans chacune d’elles. À  
partir de la promulgation du présent décret dans les colonies, tout châtiment corporel,  
toute vente de personnes non libres, seront absolument interdits.”

**Gouvernement provisoire de la République française,  
Décret d’abolition de l’esclavage,  
27 avril 1848 (France)**

---

“Et je sens dans la moelle de mes os déposées les voix et les larmes, hâ ! déposé le sang  
De quatre cents années, quatre cents millions d’yeux deux cents millions de cœurs deux  
cents millions de bouches, deux cents millions de morts Inutiles.”

**Léopold Sedar Senghor,  
Élégie pour Martin Luther King,  
1977 (Sénégal)**

---

“La Convention nationale déclare que l’esclavage des Nègres dans toutes les colonies  
est aboli ; en conséquence elle décrète que les hommes, sans distinction de couleur,  
domiciliés dans les colonies, sont citoyens français, et jouiront de tous les droits assurés  
par la Constitution.”

**Décret de la Convention nationale du 16 pluviôse an II,  
1794 (France)**

---

“No one shall be held in slavery or servitude;  
slavery and the slave trade shall be prohibited in all their forms.”

“Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ;  
l’esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.”

**Déclaration Universelle des Droits de l’Homme,  
Article 4, Nations Unies, 10 décembre 1948**

“La traite n’est pas seulement un phénomène à combattre dans les pays économiquement faibles ou politiquement instables. Les mineurs que l’on oblige à se prostituer ou à voler, les femmes qu’on soumet à un régime de terreur au mépris de leur vie, toutes ces horreurs qu’on ne veut pas voir ou connaître se passent pourtant ici, aujourd’hui, dans notre pays, patrie des droits de l’homme. Si les pouvoirs publics engagent des moyens nouveaux, créent des structures adaptées, mobilisent les services compétents, l’ampleur du phénomène est telle que cette nouvelle politique, pour réussir, exige une prise de conscience de tous les citoyens.”

**Rapport d’information de la Mission d’information  
commune sur les diverses formes de l’esclavage moderne,  
Assemblée Nationale, 2001 (France)**

---

“Article 1er La République française reconnaît que la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l’océan Indien d’une part, et l’esclavage d’autre part, perpétrés à partir du XVe siècle, aux Amériques et aux Caraïbes, dans l’océan Indien et en Europe contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes constituent un crime contre l’humanité.”

**Loi N° 2001-434 du 21 mai 2001.  
Discussion et adoption le 10 mai 2001 (France)**

---

“La déportation, la réduction en esclavage ou la pratique massive et systématique d’exécutions sommaires, d’enlèvements de personnes suivis de leur disparition, de la torture ou d’actes inhumains, inspirés par des motifs politiques, philosophiques, raciaux ou religieux et organisés en exécution d’un plan concerté à l’encontre d’un groupe de population civile sont punies de la réclusion criminelle à perpétuité.”

**Article 212-1 modifié par la Loi N° 2004-800 du 6 août 2004,  
Code pénal (France)**